

C'est sur cette question de la responsabilité du Conseil exécutif que la lutte se poursuivait si longtemps dans le Haut-Canada entre le parti officiel et le parti réformiste. Les réformistes voulaient que la constitution provinciale fût une copie fidèle de la constitution anglaise, et que l'administration des affaires fût confiée à des personnes possédant la confiance de la majorité des représentants du peuple.

Cette demande qui nous semble aujourd'hui si simple, si raisonnable, était considérée alors comme extravagante, plus extravagante même que celle de l'élection du Conseil législatif, parce qu'on regardait comme incompatible la responsabilité des conseillers exécutifs avec l'existence du gouvernement colonial.

On conçoit que, avec un pareil système, d'énormes abus durent s'introduire dans tous les départements du service public. Il y eut, suivant l'expression de lord Durham, désorganisation complète des institutions et du système administratif du pays. La plupart des détails de l'administration étaient renvoyés à la décision du ministère colonial; un mystère impénétrable enveloppait les opérations des gouvernants. Les emplois publics étaient donnés à des favoris, quelquefois à des étrangers, sans égard ni au mérite, ni aux services, ni à l'habileté. Dans le Haut-Canada il existait à l'égard de la population catholique un esprit d'intolérance et de malveillance tout à fait révoltant. Les catholiques étaient exclus de toute participation au gouvernement du pays. Jamais un irlandais catholique n'avait été nommé conseiller législatif ou exécutif. Jamais un irlandais catholique n'avait été nommé à une charge publique d'honneur ou de profit. Les Orangistes étaient favorisés, plutôt, il est vrai, dans un but politique que dans un but religieux, car dans les élections, cette société secrète appuyait invariablement le parti officiel.

Dans le Bas-Canada, sur trois cent cinquante emplois, trois cent quatorze étaient occupés par des individus d'origine anglaise.

Les terres publiques étaient devenues la proie d'un certain nombre de fonctionnaires. Cent quatre vingt-six mille acres dans le Haut-Canada et soixante-douze mille dans le Bas, avaient été octroyés à des conseillers exécutifs et législatifs et à leurs familles. Deux cent cinquante mille acres avaient encore été octroyés, dans le Haut-Canada, à des magistrats et des avocats amis du gouvernement. ¹

1. *Lord Durham's Report*, p. 78-79.